

# L'ÉCOLE MATERNELLE

Pauline Kergormard, début XIX° : nécessité d'adapter l'école aux plus jeunes.

## GENERALITES

### FINALITES

"L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à *devenir autonome* et à *s'approprier des connaissances et des compétences* afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux. Depuis les programmes 2002, insistance sur la place des apprentissages. L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'*acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible* par l'autre. À l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles ; il devient progressivement un élève. Il découvre l'univers de l'écrit."

### LES DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Toutes les activités favorisent l'apprentissage de la langue, qui constitue l'objectif prioritaire du programme de l'école maternelle.

- *s'approprier le langage ;*
- *agir et s'exprimer avec son corps ;*
- *découvrir l'écrit ;*
- *découvrir le monde ;*
- *devenir élève ;*
- *percevoir, sentir, imaginer, créer.*

### A PARTIR DE QUEL ÂGE ?

L'école maternelle n'est *pas obligatoire* car l'obligation d'instruction se fait à partir de 6 ans. Les enfants peuvent y être accueillis/

- *à partir de trois ans* et sont alors comptés dans les effectifs de l'école
- *à partir de 2 ans, dans la limite des places disponibles*, à condition qu'ils soient *physiquement prêts* (propreté corporelle) à la fréquenter.
- *Exception : dans les ZEP*, la scolarisation est encouragée dès 2 ans pour favoriser l'égalité des chances. Ils sont alors comptés dans les effectifs.

## LES TEMPS FORTS

### L'ACCUEIL

Moment de transition et de *rupture entre le milieu familial et l'école*. Permettent d'assurer le *lien avec les parents*. La salle de classe est le lieu de réception privilégié.

L'accueil qui est un temps d'activité à part entière, il *s'organise*, se programme, *visé l'accès à l'autonomie de l'élève*.

## LES RITUELS

Les rituels participent à la *socialisation* et amènent les élèves à progresser évoluer dans leurs *compétences de communication dans un climat sécurisant*. Ils permettent de construire des savoirs et des savoir-faire, nécessitent donc des *objectifs* et une mise en oeuvre adaptée. Les rituels doivent *évoluer* en fonction du développement socio-affectif et cognitif de l'enfant, sur l'année et dans le cadre d'une programmation de cycle.

## L'EVALUATION

L'évaluation ne doit pas être pour l'élève un rendez vous avec ses difficultés scolaires mais un temps de bilan sur ce qu'il est capable de réaliser, pour lequel il est accompagné pour entrer dans une *dynamique de progrès*. Elle conditionne la *mise en oeuvre de la programmation des apprentissages, de la différenciation pédagogique et de l'aide personnalisée*.

## LA PLACE DU JEU

Le jeu permet à l'enfant de construire des acquisitions fondamentales :

- *développement affectif et relationnel*
- *développement cognitif* : l'élève développe son attention, met en oeuvre des tactiques, élabore des stratégies, résout des problèmes ;
- *apprentissages* : l'élève manipule les objets culturels, il acquiert des connaissances.
- *de respecter des règles conventionnelles* ;

Tout enseignant sait qu'il doit *veiller à ne pas renforcer les stéréotypes de genre*, encore très marqués dans l'univers du jouet.

L'ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles

## AUTORITÉ

Les ATSEM sont titulaires du *CAP petite enfance* de préférence. Elles sont placées *sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant* pour leurs tâches quotidiennes, les *ATSEM dépendent de l'autorité territoriale*. Le directeur a pour mission d'animer l'équipe pédagogique, donc il s'occupe de la place et du rôle de l'ATSEM.

## MISSIONS

Les agents spécialisés des écoles maternelles ont *2 missions : éducative et sanitaire*. Les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la *réception*, l'*animation* et l'*hygiène* des très jeunes enfants ainsi que de la *préparation* et la *mise en état de propreté des locaux* et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles *participent à la communauté éducative*. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés." Leurs tâches sont inscrites sur des fiches de postes.